

Montréal, le 18 août 2004

Objet : Colloque « *La protection des personnes vulnérables : défis et enjeux* »

Madame, Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous inviter, pour une troisième année consécutive, au colloque du Conseil pour la protection des malades qui aura lieu le 12 octobre 2004 à l'Hôtel Hilton Québec. Comme vous le constaterez, cette année encore, des invités de marque et une journée chargée sont au programme.

Ayant pour thème « *La protection des personnes vulnérables : défis et enjeux* », ce colloque tentera de brosser un tableau des difficultés vécues par les personnes vulnérables qui vivent actuellement en hébergement et qui présentent soit des pertes cognitives et/ou des problèmes de santé mentale. L'évènement exposera notamment le rôle de l'État dans la protection de ces personnes vulnérables et tentera de présenter des pistes de solutions afin d'améliorer leur qualité de vie. C'est un moment privilégié de réflexion collective afin de nous aider à mieux comprendre les différents enjeux et à assurer le respect de leur dignité.

Nous soulignons la présence madame Lise Denis, protectrice des usagers et du ministre de la Santé et des Services Sociaux, monsieur Philippe Couillard. Vous aurez l'occasion de questionner le ministre suite à une allocution qu'il prononcera sur la responsabilité du ministère de la santé d'assurer des services de qualité. Voilà une occasion unique de lui faire part de vos inquiétudes, interrogations et de vos constatations. Préparez vos interventions brèves et pertinentes.

Le coût de l'inscription est de 95.00\$ par personne et inclut le repas du midi, de même que les documents de formation. Veuillez prendre note que des frais sont exigibles pour le stationnement. Nous vous invitons à consulter le programme ci-joint afin de connaître l'horaire de la journée ainsi que la liste des conférenciers participants. Inscrivez-vous en grand nombre !

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et au plaisir de vous retrouver le 12 octobre 2004.

Le directeur général,

Me Paul G. Brunet, avocat, m.a.p.

p.j. Programme 2004 du colloque du CPM